Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-166_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Assainissement Collectif : Autorisation de signature d'une convention d'assistance à la définition puis au suivi des mesures compensatoires prévues dans le cadre de la mise en place d'une STEP à Landévennec (CCPCAM-EPAGA)

Date de convocation :

21/09/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

24

Nombre de votants :

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

N°166/2026

Le 28 septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, M. CROGUENNEC Nicolas, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. RAULLIN Ludovic, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

Mme COXALL PHILIPPE Mary ayant donné pouvoir à Mme LE MONZE, M. DURAND Pascal ayant donné pouvoir à Mme VIGOUROUX, M. GALLESIO Edgard ayant donné pouvoir à Mme ACHARD, Mme HOUBERDON Céline ayant donné pouvoir à Mme THOUARD, M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme RENSONNET Carine ayant donné pouvoir Mme LASTENNET, M. SENECAL Laurent ayant donné pouvoir à Mme TANGUY

Membres absents et excusés :

DEFLOU François-Xavier, Mme LEMUNIER Laurence, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier

Mme LE GUIRRIEC MORVAN est désignée secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Jean Michel LEZENVEN, Vice-Président en charge de l'Eau et l'Assainissement.

La CCPCAM souhaite construire une station d'épuration sur la commune de Landévennec. L'étude Faune flore de février 2025 a conclu sur la présence d'une zone humide d'environ 400 m² dans le périmètre prévu pour les travaux. En vertu du Code de l'environnement, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Aulne, le projet est soumis à la réalisation de mesures visant à compenser ses impacts dans le cadre de la séquence Eviter, Réduire, Compenser (ERC). L'EPAGA propose de prendre en charge la conception puis le suivi de la mise en œuvre de mesures compensatoires visant à restaurer des zones humides dégradées.

Le projet de convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPAGA assurera la mission d'élaboration des mesures compensatoires dans le domaine des zones humides puis de leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Exploitation du 17/09/2026 et le Bureau communautaire du 15/09/2026 ont approuvé le projet de convention.

Il revient au conseil communautaire d'adopter une délibération autorisant le Président à signer la convention.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260928-166_2026-DE

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- Autorise le Président à signer la convention et tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 30/09/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

La Secrétaire,

Martine LE GUIRRIEC MORVAN